



Mode opératoire - SignalAir

Bassin de Lacq - pro - pour les nez formés au Langage des nez®

Sommaire

1- Accéder à SignalAir	2
2- 1ère connexion à SignalAir	2
3- Utiliser SignalAir	4
3.1 Localisation du signalement	4
3.2 Choix du formulaire	5
3.3 Formulaire de signalement d'une odeur	7
3.4 Formulaire de signalement d'un bruit	9
3.5 Formulaire de signalement d'une nuisance visuelle	10
4- Paramètres et menus de SignalAir	11
5- Quelle utilisation est faite des signalements d'odeurs ?	12
6- Quelle utilisation est faite des signalements de bruit et de nuisance visuelle ?	13
7- Supprimer/gérer son compte et ses données personnelles	13
8- Contacts utiles	13



1- Accéder à SignalAir

Tapez l'adresse suivante dans la barre d'adresse de votre navigateur internet (sur smartphone ou ordinateur) :
<https://www.signalair.eu/fr/>

Il n'existe pas d'application à télécharger sur le Play Store de Google (Android). L'application est uniquement disponible, pour l'heure, sur l'Apple Store (iOS).

Pour un fonctionnement optimal de SignalAir sur smartphone, suivez la procédure ci-dessous :

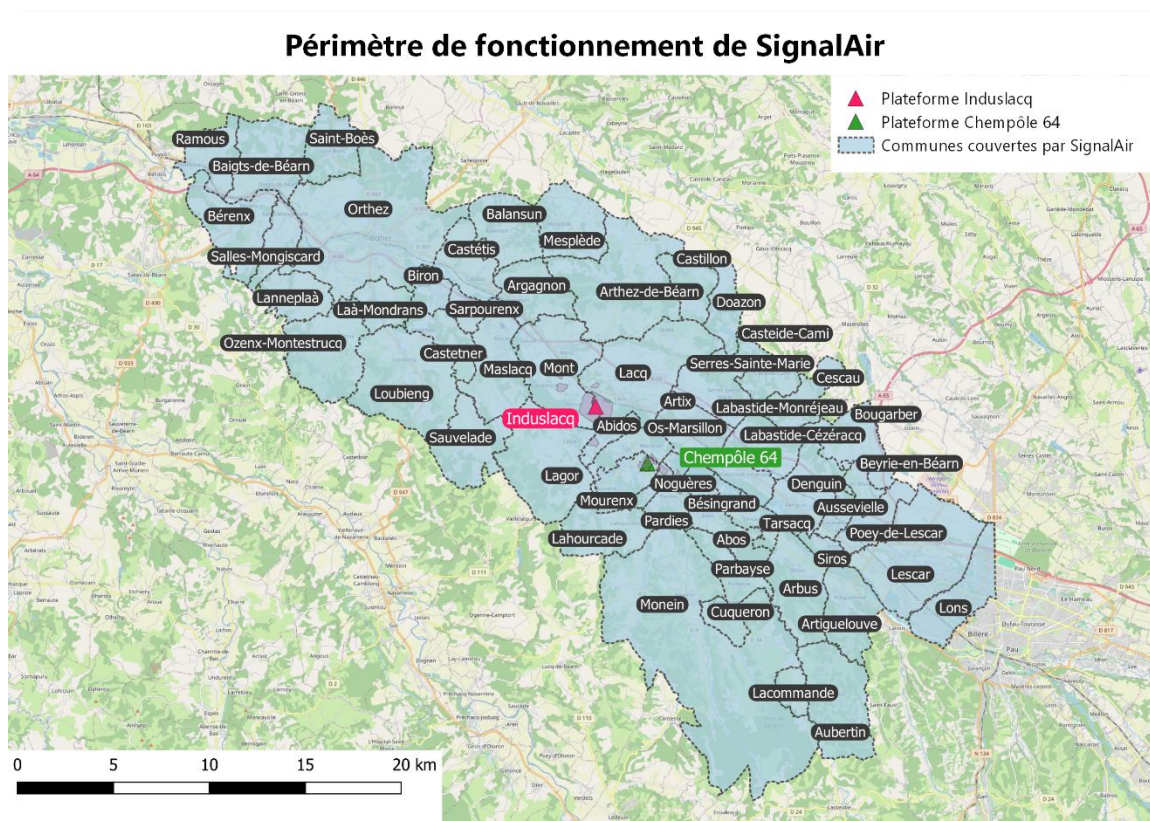
- connectez-vous à l'adresse www.signalair.eu
- le site devrait vous demander d'accepter d'installer SignalAir sur l'écran d'accueil de votre smartphone ou alors aller dans le menu en haut à droite (3 barres horizontales) de SignalAir et sélectionner « Installer l'appli »

2- 1ère connexion à SignalAir

Pour un fonctionnement optimal de SignalAir, il est indispensable **d'accepter la géolocalisation** sur ordinateur et **de l'activer sur** smartphone.



Pour être opérationnel, vous devez être localisé(e) sur l'une des **55 communes couvertes par SignalAir sur le bassin de Lacq**. En vous positionnant en dehors du territoire, vous ne pourrez pas signaler de nuisances.



Une fois sur la page d'accueil de SignalAir, **il faut vous connecter à votre compte « nez »** en utilisant l'identifiant et le mot de passe fournis par Atmo Nouvelle-Aquitaine.

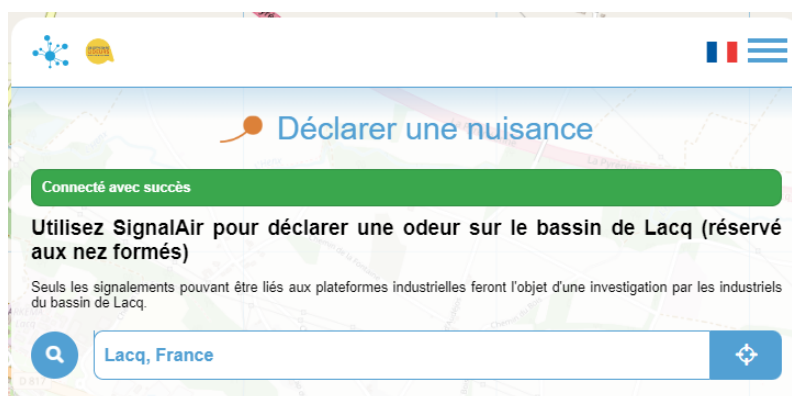
- à partir de la page d'accueil de SignalAir, cliquez sur le bouton menu en haut à droite (3 barres horizontales)
- il ouvre un menu déroulant permettant d'accéder à différents paramètres décrits dans la *partie 4*-
- cliquer sur « Se connecter »



Si vous n'êtes pas connecté à votre compte, vous aurez la page d'accueil dédiée aux **riverains non formés**. Pensez bien à vous connecter préalablement.

- une fenêtre de connexion s'ouvre

- indiquez le **nom d'utilisateur** et le **mot de passe** qui vous ont été envoyés par Atmo Nouvelle-Aquitaine puis cliquez sur « Connexion ». Vous revenez alors sur la page d'accueil de SignalAir avec un encart vert indiquant « Connecté avec succès »



En cas d'oubli de votre identifiant et de votre mot de passe, envoyez un mail à l'adresse odeurs@atmo-na.org si possible en spécifiant l'adresse mail qui a été utilisée pour créer le compte SignalAir. Atmo Nouvelle-Aquitaine vous renverra votre identifiant et votre mot de passe.

3- Utiliser SignalAir

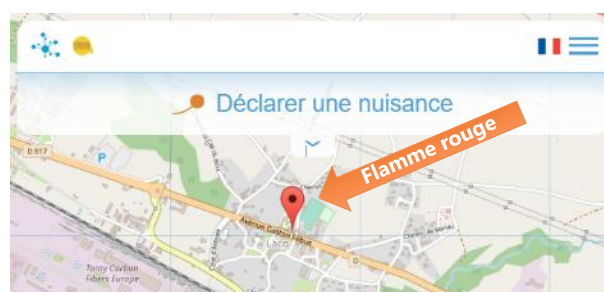
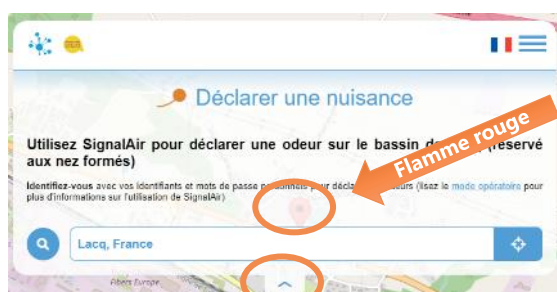
Les nez doivent systématiquement utiliser leur compte pour se connecter à SignalAir afin d'avoir accès aux formulaires spécifiques dédiés aux nez. Ainsi, il n'est pas nécessaire de vous connecter à chaque fois que vous souhaitez faire un signalement. En effet, si vous avez accepté que votre navigateur internet conserve votre identifiant et votre mot de passe en mémoire, il devrait vous laisser connecté(e) en permanence à SignalAir sauf absence d'utilisation sur une longue période.

Vous pouvez vérifier si vous êtes déjà connecté(e) en cliquant sur le bouton menu en haut à droite de la page d'accueil (3 barres horizontales). Si le menu « Mon compte » apparaît c'est que vous êtes identifié(e) sur le site.

3.1 Localisation du signalement

Une fois arrivé(e) sur la page d'accueil de SignalAir <https://www.signalair.eu/fr/> sur le territoire de l'observatoire des odeurs du bassin de Lacq, il faut que vous **indiquiez précisément l'endroit où vous étiez lorsque vous avez perçu la nuisance.**

Si la géolocalisation est correctement activée sur votre ordinateur ou smartphone il n'y aura, normalement, aucune action à faire. **Vous devez voir une flamme rouge**. Pour la visualiser correctement ne pas hésiter à remonter le bandeau d'accueil de la page en cliquant sur la petite flèche car généralement la flamme rouge va se trouver derrière celui-ci (cf. image ci-dessous).



Si votre position n'est néanmoins pas tout à fait exacte, il suffit de :

- déplacer la flamme rouge en la glissant/déposant à l'endroit souhaité
- ou d'indiquer une adresse dans la barre de recherche d'adresse de la page d'accueil qui vous permettra de vous localiser à l'endroit précis indiqué

Lorsque vous validez votre position, une fenêtre apparaît afin de vous demander de vous assurer que la flamme rouge est bien positionnée à l'endroit où le signalement est effectué (il se peut en effet que malgré la géolocalisation activée, celle-ci soit erronée).

Merci de vous assurer que vous êtes correctement localisé(e) sur la carte !

Annuler Valider →

Depuis juillet 2025, SignalAir permet, outre les **signalements d'odeurs**, d'effectuer des **signalements de bruits** et de **nuisances visuelles**. Il suffit pour cela de sélectionner le formulaire approprié et de le remplir.

En cas de gênes importantes ou d'odeurs inhabituelles, au-delà du signalement avec SignalAir, n'hésitez pas à contacter la salle de coordination de SOBEGI au 05.59.92.21.02 si vous souhaitez que votre signalement soit pris en charge plus rapidement.

3.2 Choix du formulaire

TYPE DE NUISANCE

Odeur

Odeur

Son/bruit

Visuel

Dans tous les formulaires vous retrouverez les champs « date », « heure » et « commentaires ».

Vous pouvez renseigner la date et l'heure de perception de l'odeur, du bruit ou de la nuisance visuelle (cf. image ci-dessous). Si vous faites votre signalement au moment où vous percevez l'odeur, le bruit ou la nuisance visuelle, la date et l'heure seront déjà correctement paramétrées et il ne vous sera pas nécessaire de les modifier.

Date/heure de perception *

PRÉCISEZ LA DATE

26/04/2022

ET L'HEURE

12:51

En revanche, si vous souhaitez signaler une odeur, un bruit, une nuisance visuelle *a posteriori*, c'est-à-dire plusieurs heures après avoir perçu l'odeur, le bruit ou la nuisance visuelle, car vous n'avez pas pu le faire à l'instant t, il vous suffit de modifier la date et l'heure afin qu'elles correspondent au moment de la perception de l'odeur, du bruit ou de la nuisance visuelle.



Pour une meilleure analyse des signalements notamment dans les bulletins mensuels et bi-mensuels, essayez de ne pas renseigner des signalements plusieurs jours après.

Cas spécifique des signalements d'odeurs :

Des SMS sont envoyés en cas de signalement d'intensité supérieure ou égale à 6 aux nez et au personnel d'astreinte de la plateforme. L'idée est d'alerter les plateformes industrielles afin de gagner en réactivité si un

évènement est en cours mais également de vous inviter à faire un signalement à votre tour en cas de perception d'odeur.

Ainsi, si vous êtes disponible à la réception d'un SMS ET que vous percevez une odeur, n'hésitez pas à faire un signalement à votre tour. Dans ce SMS sont indiqués le nom de la personne, le référent odorant, l'intensité et l'adresse précise du signalement.

Comme indiqué précédemment, il est possible de modifier la date et l'heure du signalement afin, par exemple, de renseigner une odeur *a posteriori*. **Dans ce cas précis, si vous renseignez un signalement d'intensité > ou = à 6 plus d'une heure après l'heure réelle du signalement, aucun SMS ne sera transmis car il n'y aura plus de pertinence à solliciter les nez et le personnel d'astreinte de la plateforme.** En revanche, ce signalement sera intégré dans la base de données permettant de produire les différents bulletins périodiques.

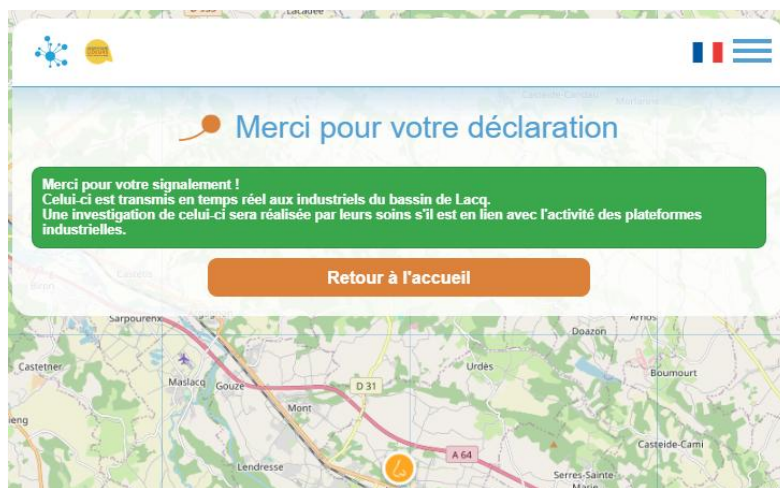
Le champ de commentaires (cf. image ci-dessous), facultatif, vous permet d'indiquer tout ce qui vous paraît pertinent.

COMMENTAIRES

(facultatif)

Une fois tous les champs remplis, vous pouvez enfin terminer et cliquez sur le bouton « Valider ».

Une fois le signalement effectué, la carte du territoire apparaît avec un encart vert « Merci pour votre signalement ! Celui-ci est transmis en temps réel aux industriels du bassin de Lacq. Une investigation de celui-ci sera réalisée par leurs soins s'il est en lien avec l'activité des plateformes industrielles. » (cf. image ci-dessous).



En cliquant sur la pastille orange / violette / bleue du signalement, vous aurez accès aux caractéristiques du signalement effectué (sauf les informations confidentielles). Si d'autres signalements ont été effectués vous les verrez apparaître.



Afin de respecter le Règlement Général pour la Protection des Données, certains champs n'apparaîtront pas à la vue de tous. Il s'agit des champs de localisation précise, de manifestations physiques et de commentaires.

3.3 Formulaire de signalement d'une odeur

Vous allez pouvoir caractériser l'odeur perçue en termes de référent odorant, d'intensité, de perception et de ressenti (cf. image page suivante). Il vous est également demandé si lors de la perception d'odeur vous étiez en déplacement ou non. Pour cela il vous suffit de sélectionner les réponses appropriées dans les listes déroulantes.

QUELLE ODEUR PERCEVEZ-VOUS ? *

Choisissez le référent...

QUELLE EST L'INTENSITÉ DE CETTE ODEUR ? *

Choisissez l'intensité...

COMMENT PERCEVEZ-VOUS CETTE ODEUR ? *

Choisissez la perception...

QUELLE EST LA GÊNE ASSOCIÉE À CETTE ODEUR ? *

Choisissez le ressenti...

ÊTES-VOUS EN DÉPLACEMENT ? *

☐ Non ☐ Oui

Il est important, pour une meilleure analyse des signalements, **de faire un signalement par odeur perçue**. Évitez d'indiquer dans la case de commentaires « + DMDS, + Pyrazine » car ils ne pourront pas être traités aussi facilement que si vous aviez déclaré plusieurs signalements. Ainsi, par exemple, pour un mélange de THT, de DMS et de sulfuro, faites 3 signalements avec 3 intensités qui peuvent être différentes. Cela enrichira grandement l'analyse de vos signalements.



Si dans la liste des référents proposés vous n'en trouvez pas une qui correspond à l'odeur que vous sentez ou que vous n'êtes pas en capacité de décrire cette odeur (mélange d'odeurs, odeur non connue, etc), sélectionner « Autre » et indiquer en commentaire ce que vous évoque l'odeur perçue.

Dans le champ « Référent », il vous est possible de choisir « Pas d'odeur – uniquement manif. phys. » dans le cas où vous avez des manifestations physiques sans odeur associée. Dans ce cas, il faudra, dans le champ « Intensité », choisir « 0 - uniquement manif. phys. » et dans le champ « Ressenti » choisir « Uniquement manif. Phys. ».

Dans le champ « Intensité », il vous est possible de choisir l'intensité de 1 à 10 selon les critères définis dans le Langage des nez®. Ceux-ci sont rappelés à côté de chaque intensité afin de vous aider à décrire précisément l'intensité de l'odeur perçue.

Il est important de se fier à ces critères qui reposent sur la formation reçue et non pas à votre ressenti. Ce dernier doit être traduit grâce au champ « Ressenti ». L'odeur perçue, pendant toute une journée dans la maison, peut être très gênante, très désagréable et très difficile à supporter. Elle peut vous donner envie de caractériser son intensité au-delà de 6, de 8, pour indiquer votre gêne, votre désagrément. Mais cela ne reflète pas réellement son intensité, aussi il est important de se demander ce que vous percevez réellement. Cela pourra se faire grâce aux critères indiqués à côté de chaque intensité. Ainsi, peut-être que cette odeur, **en toute objectivité**, devra être indiquée en intensité 4 car uniquement perçue dans la respiration normale. Il ne

vous est pas, en revanche, interdit d'indiquer en commentaire ce que vous percevez et comment vous le vivez. Bien choisir l'intensité d'une odeur permettra une meilleure analyse des signalements.

Le champ « Perception » permet de définir si l'odeur est perçue en continu ou par bouffées.

Le champ « Ressenti » permet de décrire votre gêne, elle ne repose pas sur des éléments du Langage des nez®. Elle dépend essentiellement de la personnalité de chacun, de sa sensibilité et de son histoire personnelle. Elle peut être opposée au champ « Intensité ».

Ainsi, pour la personne A qui passe de temps à autre devant une biscuiterie, l'intensité déclarée pourra être de 6 car c'est une odeur puissante mais le ressenti déclaré pourra être « Non gênant » car c'est une odeur agréable pour cette personne qui ne fait que passer.

Pour la personne B qui vit à côté de la biscuiterie, l'intensité déclarée pourra être la même, à savoir 6. Cependant, le ressenti déclaré pourra être « Très gênant » car cette odeur est en permanence à l'intérieur de sa maison et en est devenue, avec le temps, extrêmement désagréable et gênante. **Le ressenti est une caractéristique subjective mais qui apporte une information essentielle sur la gêne ressentie.**

Bien que la localisation ait été renseignée au départ, il n'est pas impossible qu'un dysfonctionnement survienne et empêche de savoir où se situe réellement l'odeur perçue. Aussi, un champ, obligatoire, de « localisation précise » du signalement a été créé afin de permettre, si besoin, qu'Atmo Nouvelle-Aquitaine repositionne correctement le signalement au regard des éléments apportés dans ce champ (cf. image ci-dessous). Pour cela, merci d'indiquer de manière relativement succincte le lieu de l'olfaction. Par ex : 3 rue de l'industrie à Lacq ou au niveau de l'immeuble x à Lagor. Ce lieu est transmis aux autres nez et au personnel d'astreinte de la plateforme par SMS en cas d'intensité supérieure ou égale à 6.

Pour limiter les repositionnements mensuels des signalements d'odeurs par Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous vous invitons à bien contrôler la position de la flamme rouge.

INDIQUEZ LA LOCALISATION PRÉCISE DU SIGNALEMENT *

Localisation précise...

Aucune utilisation ultérieure de l'information sur la « localisation précise » n'est réalisée par Atmo Nouvelle-Aquitaine. Elle sert uniquement à positionner le plus fidèlement possible les signalements afin de les interpréter de la meilleure manière possible. Seul ce renseignement doit être indiqué à cet endroit.

Tous ces champs sont obligatoires () pour une meilleure compréhension du signalement.*

Vous pouvez décrire jusqu'à quatre manifestations physiques simultanément selon une liste définie par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Merci de ne pas en sélectionner plus (cf. image ci-dessous).

AVEZ-VOUS DES MANIFESTATIONS PHYSIQUES ? (4 CHOIX POSSIBLES)

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Picotement de la gorge | ☐ Picotement de la langue | ☐ Démangeaison nasale |
| ☐ Irritation des yeux (rougeurs, larmoiements, démangeaisons, etc) | | |
| ☐ Irritation de la peau (rougeurs, démangeaisons, etc) | | |
| ☐ Irritation des voies respiratoires (toux, éternuements, nez bouché, etc) | | |
| ☐ Gêne respiratoire (essoufflement, crise d'asthme, etc) | | ☐ Saignement de nez |
| ☐ Oreilles douloureuses | ☐ Maux de tête | ☐ Étourdissements, vertiges |
| ☐ Douleurs abdominales | ☐ Nausées | ☐ Vomissements |

3.4 Formulaire de signalement d'un bruit

Le formulaire de signalement de bruit étant commun aux nez et aux riverains non formés, **il y a 2 champs (nom, prénom et email, téléphone) que les nez n'ont pas à remplir.** (cf. image ci-dessous).

SOUHAITEZ-VOUS LAISSER VOS NOM ET PRÉNOM AFIN DE PROCÉDER À DES INVESTIGATIONS ? SI NON, NE PAS REMPLIR CE CHAMP.

Nom et prénom

SI OUI À LA QUESTION PRÉCÉDENTE, MERCI DE LAISSER UN EMAIL OU UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE. SI NON, NE PAS REMPLIR CE CHAMP.

Email ou téléphone

Vous allez ensuite pouvoir caractériser le bruit perçu en termes de type de bruit, d'intensité, de perception et de ressenti (cf. image page suivante). Il vous est également demandé si lors de la perception du bruit vous étiez en déplacement ou non. Pour cela il vous suffit de sélectionner les réponses appropriées dans les listes déroulantes.

QUEL TYPE DE BRUIT PERCEVEZ-VOUS ? *

Type de bruit...

QUELLE EST L'INTENSITÉ DE CE BRUIT ? *

Choisissez l'intensité...

QUELLE EST LA GÊNE ASSOCIÉE À CE BRUIT ? *

Choisissez le ressenti...

COMMENT PERCEVEZ-VOUS CE BRUIT ? *

Choisissez la perception...

ÊTES-VOUS EN DÉPLACEMENT ? *

☐ Non ☐ Oui

Bien que la localisation ait été renseignée au départ, il n'est pas impossible qu'un dysfonctionnement survienne et empêche de savoir où vous vous situiez réellement au moment du bruit perçu. Aussi, un champ, obligatoire, de « localisation précise » du signalement a été créé afin de permettre aux industriels qui traitent vos signalements de localiser correctement le lieu où vous étiez au moment de la perception du bruit (cf. image ci-dessous).

INDIQUEZ LA LOCALISATION PRÉCISE DU SIGNALLEMENT *

Lieu où vous êtes au moment de la perception du bruit...

Aucune utilisation ultérieure de l'information sur la « localisation précise » n'est réalisée par Atmo Nouvelle-Aquitaine. Elle sert uniquement à positionner le plus fidèlement possible les signalements afin de les interpréter de la meilleure manière possible. Seul ce renseignement doit être indiqué à cet endroit.

Tous ces champs sont obligatoires (*) pour une meilleure compréhension du signalement.

3.5 Formulaire de signalement d'une nuisance visuelle

Le formulaire de signalement de nuisance visuelle étant commun aux nez et aux riverains non formés, **il y a 2 champs (nom, prénom et email, téléphone) que les nez n'ont pas à remplir**. (cf. image ci-dessous).

SOUHAITEZ-VOUS LAISSER VOS NOM ET PRÉNOM AFIN DE PROCÉDER À DES INVESTIGATIONS ? SI NON, NE PAS REMPLIR CE CHAMP.

Nom et prénom

SI OUI À LA QUESTION PRÉCÉDENTE, MERCI DE LAISSER UN EMAIL OU UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE. SI NON, NE PAS REMPLIR CE CHAMP.

Email ou téléphone

Vous allez ensuite pouvoir caractériser la nuisance visuelle perçue en termes de type de nuisance visuelle (cf. image page suivante). Il vous est également demandé si lors de la perception de la nuisance visuelle vous étiez en déplacement ou non. Pour cela il vous suffit de sélectionner les réponses appropriées dans les listes déroulantes.

QUEL TYPE DE NUISANCE VISUELLE PERCEVEZ-VOUS ? *

Type de nuisance visuelle...

ÊTES-VOUS EN DÉPLACEMENT ? *

☐ Non ☐ Oui

Bien que la localisation ait été renseignée au départ, il n'est pas impossible qu'un dysfonctionnement survienne et empêche de savoir où vous vous situiez réellement au moment de la nuisance visuelle perçue. Aussi, **deux champs, obligatoires**, de « localisation précise » du signalement ont été créés afin de permettre aux industriels qui traitent vos signalements de localiser correctement le lieu où vous pensez que la nuisance se situe (*a priori*) et le lieu où vous étiez au moment de la perception de la nuisance visuelle (cf. image ci-dessous). Les 2 lieux peuvent être totalement différents car vous pouvez être chez vous et apercevoir une nuisance visuelle au loin.

Il vous est également demandé si la nuisance visuelle vous gêne ou non.

INDIQUEZ LA LOCALISATION DE LA NUISANCE VISUELLE *

Lieu où se situe la nuisance...

INDIQUEZ LA LOCALISATION PRÉCISE DU SIGNALEMENT *

Lieu où vous êtes au moment de la visualisation de la nuisance...

ÊTES-VOUS GÊNÉ(E) PAR CETTE NUISANCE VISUELLE ? *

☐ Non ☐ Oui

Aucune utilisation ultérieure de l'information sur les « localisations précises » n'est réalisée par Atmo Nouvelle-Aquitaine. Elle sert uniquement à positionner le plus fidèlement possible les signalements afin de les interpréter de la meilleure manière possible. Seul ce renseignement doit être indiqué à cet endroit.

Tous ces champs sont obligatoires () pour une meilleure compréhension du signalement.*

4- Paramètres et menus de SignalAir

En **disposant d'un compte SignalAir**, il est possible d'accéder à certains paramètres en cliquant sur le bouton menu en haut à droite (3 barres horizontales).

Plusieurs informations apparaissent alors dans un menu déroulant (cf. image ci-dessous).



Le menu « Accueil » permet de revenir sur la page d'accueil de SignalAir.

Le menu « Mon compte » permet d'accéder aux informations personnelles indiquées lors de la création de compte et de les modifier au besoin via l'onglet « Mes informations ». L'onglet « Mes déclarations » permet de consulter l'historique des signalements de l'utilisateur. L'onglet « Ma carte » permet de visualiser sur la carte du territoire les derniers signalements d'odeurs effectués.

Le menu « Observatoire des odeurs du bassin de Lacq » renvoie vers la page du site web d'Atmo Nouvelle-Aquitaine dédiée à l'observatoire des odeurs du bassin de Lacq. Elle y comprend de nombreuses ressources et informations.

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/article/observatoire-des-odeurs-du-bassin-de-lacq-64>

Le menu « Bulletins mensuels » renvoie directement vers la page du site web d'Atmo Nouvelle-Aquitaine dédiée aux bulletins mensuels des signalements olfactifs.

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/bulletins-mensuels-des-signalements-dodeurs-du-bassin-de-lacq-64>

Le menu « Se déconnecter » permet de se déconnecter de son compte.

D'autres menus pourront, avec le temps, venir enrichir le contenu des paramètres.

5- Quelle utilisation est faite des signalements d'odeurs ?

Atmo Nouvelle-Aquitaine reçoit l'ensemble des signalements d'odeurs. Ils sont intégrés dans une base de données interne à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Un traitement de ces données est effectué régulièrement afin de produire les bilans mensuels mais aussi afin de produire le bilan annuel de l'observatoire des odeurs. Ces données servent également à alimenter la plateforme à accès restreint ANETO, tableau de bord des industriels (<https://aneto.universlacq.fr/>)

La plateforme ANETO compile toutes les données de mesures de polluants d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, les signalements des nez et les signalements des riverains non formés afin d'offrir un tableau de bord rapide et complet de ces différents paramètres, pour que le personnel des plateformes Induslacq et Chempôle 64 puisse agir efficacement.

Les personnes ayant un accès (avec identifiant et mot de passe) sont composées des industriels des plateformes, de la DREAL, de l'ARS, d'Atmo Nouvelle-Aquitaine et des nez de l'observatoire des odeurs.

Dans le cadre de leur comité "Nuisances et odeurs" et dans le but d'éditer de manière bi-mensuelle un bulletin (<https://www.universlacq.fr/informer-les-riverainsde-la-plateforme-induslacq/>), le personnel des plateformes Induslacq et Chempôle 64 utilise et exploite les informations de cette base de données.

Aucune modification des caractéristiques des odeurs n'est apportée par Atmo Nouvelle-Aquitaine. Seule la localisation peut ponctuellement être modifiée en cas de défaillance technique de la géolocalisation au moment du signalement d'odeur.

Dans toute communication des résultats de l'observatoire des odeurs par Atmo Nouvelle-Aquitaine, les données sont agrégées pour en établir de grandes statistiques. Aucune information individuelle sur l'auteur du signalement ne peut apparaître dans nos publications.

Comme déjà indiqué, des SMS sont transmis lors de signalements d'intensité supérieure ou égale à 6. Les tableaux ci-dessous indiquent quelles informations sont transmises.

Groupe 1 (nez riverains)	Groupe 2 (nez industriels)	Groupe 3 (astreintes de la plateforme/exploitants)
• SMS Sollicitation • Reçoivent des SMS tous les jours sauf de 0h à 6h • Pas de SMS reçu si décalage de plus d'une heure dans le cas d'une déclaration <i>a posteriori</i>	• SMS Sollicitation • Reçoivent des SMS uniquement les jours ouvrés et de 8h à 18h • Pas de SMS reçu si décalage de plus d'une heure dans le cas d'une déclaration <i>a posteriori</i>	• SMS Info • Reçoivent des SMS 24h/24 et 7j/7 • Pas de SMS reçu si décalage de plus d'une heure dans le cas d'une déclaration <i>a posteriori</i>

Signalement > ou = à 6

- SMS Sollicitation
- SMS Info
- Stockage en base de données Atmo NA
- Transmission instantanée dans la plateforme ANETO
- Analyse en Comité Nuisances et Odeurs des industriels
- Transmission d'un bilan bi-mensuel sur le site UniversLacq
- Transmission d'un bilan mensuel et annuel aux nez et mise à disposition sur le site internet d'Atmo NA

Signalement < à 6

- Stockage en base de données Atmo NA
- Transmission instantanée dans la plateforme ANETO
- Analyse en Comité Nuisances et Odeurs des industriels
- Transmission d'un bilan bi-mensuel sur le site UniversLacq
- Transmission d'un bilan mensuel et annuel aux nez et mise à disposition sur le site internet d'Atmo NA

6- Quelle utilisation est faite des signalements de bruit et de nuisance visuelle ?

Atmo Nouvelle-Aquitaine ouvre son outil SignalAir aux signalements de bruit et de nuisance visuelle à la demande d'UniversLacq.

Atmo Nouvelle-Aquitaine n'a pas d'expertise sur la thématique du bruit et ne dispose pas d'éléments relatifs au fonctionnement des plateformes industrielles qui pourraient expliquer les nuisances visuelles. Aussi, Atmo Nouvelle-Aquitaine ne pourra être sollicité pour apporter son accompagnement dans le traitement de ces nouveaux signalements à UniversLacq.

Il appartient à UniversLacq de communiquer sur le traitement et les actions découlant de ces 2 nouveaux formulaires.

7- Supprimer/gérer son compte et ses données personnelles

Dans le cadre de son activité non commerciale sur les observatoires des odeurs, Atmo Nouvelle-Aquitaine est amené à recueillir des informations vous concernant. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et entré en vigueur le 25 mai 2018, ces informations peuvent être supprimées ainsi que votre compte SignalAir sur simple demande auprès d'Atmo Nouvelle-Aquitaine (cf. Contacts utiles).

8- Contacts utiles

Pour tout complément d'information sur l'observatoire des odeurs ou sur l'utilisation de SignalAir, vous pouvez contacter Atmo Nouvelle-Aquitaine au 09 84 200 100 ou à l'adresse mail odeurs@atmo-na.org.



Retrouvez toutes
nos publications sur :
www.atmo-nouvelleaquitaine.org



Contacts

contact@atmo-na.org
Tél. : 09 84 200 100

Pôle Bordeaux (siège social)

ZA Chemin Long - 13 allée James Watt
33 692 Mérignac Cedex

Pôle La Rochelle (adresse postale-facturation)

ZI Périgny/La Rochelle - 12 rue Augustin Fresnel
17180 Périgny

Pôle Limoges

Parc Ester Technopole - 35 rue Soyuz
87 068 Limoges Cedex

